

Avis adopté

Séance plénière du 28 janvier 2026

Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité

Déclaration du groupe Santé et citoyenneté

Diffus signifie "qui se répand de façon uniforme dans toutes les directions". Les pollutions diffuses s'attaquent ainsi à tous les milieux, l'air, le sol, l'eau, en diffusant des produits polluants difficilement identifiables.

Or, ces pollutions menacent la biodiversité des écosystèmes.

Si le choix a été fait de traiter uniquement leurs effets sur la biodiversité, le groupe Santé & Citoyenneté rappelle ici leur impact direct sur la santé humaine.

La réduction, en quantité, comme en diversité, du vivant dont nous faisons partie, impacte ses capacités d'adaptation et d'évolution. Protéger la biodiversité en luttant contre les pollutions diffuses c'est protéger la santé humaine.

Parce qu'elles sont diffuses, ces pollutions sont plus difficiles à détecter. Ainsi, et c'est le 1er axe de préconisations, il est indispensable de développer la recherche et de mieux reconnaître et soutenir les associations qui interviennent pour sensibiliser et/ou alerter sur les risques.

Des associations et des mutuelles se mobilisent auprès de leurs adhérents pour mettre en place des outils qui leur permettront de faire des choix éclairés pour créer un cadre protecteur pour leur environnement de vie.

Les enquêtes convergent : les citoyens et citoyennes sont inquiets quant à l'impact de leur cadre de vie sur leur santé et une grande majorité d'entre-eux serait favorable à un toxi-score sur les produits ménagers, cosmétiques et d'hygiène.

Entre 2020 et 2030, il est prévu le doublement de la production mondiale de produits chimiques. Cette évolution rapide implique une actualisation permanente du règlement européen Reach, et représente un enjeu majeur de santé publique.

Enfin, le triptyque ERC commence par Eviter, c'est donc en évitant les pollutions diffuses que l'on protégera au mieux la biodiversité...

Le groupe Santé & Citoyenneté a voté l'avis.